

## Population et Professions en 1796



Durant le siècle et demi qui sépare la Révolution de 1789 de la Libération en 1944, le village rural de Chartainvilliers va connaître une lente mais inexorable décroissance de sa population.

Parallèlement, même si l'activité de la commune reste à dominante rurale, cette décroissance de sa population va accompagner une mutation dans les professions exercées, notamment avec l'accroissement du salariat.

C'est à travers les recensements de la population de la commune que l'on vous propose de suivre cette lente évolution, en commençant par celui de 1796.

Dès l'époque gauloise, des dénominations de population, souvent limitées aux adultes, ont été réalisées.

En 786, Charlemagne fait dénombrer « tous ses sujets de plus de 12 ans astreints à prêter serment ».

Sous l'Ancien Régime les dénominations étaient exprimés en « feux », ce mot étant pris dans le sens *foyer ou famille*. Pour estimer le nombre d'habitants d'après celui donné en feux on appliquait un coefficient multiplicateur assez imprécis (souvent 5, parfois 4 ou 4,5). Ces dénominations donnaient le nombre de feux devant contribuer à la taille (par exemple, pour la conduite d'une guerre) et, plus tard, le nombre de gabellants (sujets de 8 ans et plus) soumis à la gabelle, un impôt sur le sel. La notion de « feux » disparaît en 1790.

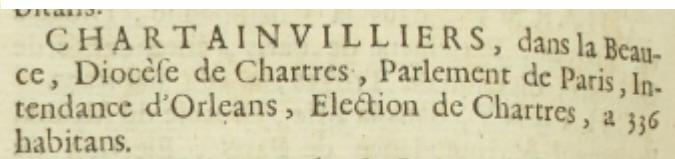
L'état des paroisses et des feux de 1328 est le premier texte permettant une estimation chiffrée globale [entre 18 et 20 millions] de la population française avant l'épidémie de peste du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle et donc à la fin de la période d'expansion démographique du Moyen Âge. Toutefois, en sont exclus certains grands fiefs, ainsi que des principautés vassales et des apanages [Portion du domaine royal qu'un souverain attribuait à un de ses frères ou de ses fils cadets] dont celui de Chartres...

Pour Chartainvilliers, les données sur la population ayant occupé le village sont plus tardives. En effet, la chapelle, dont l'édition a été autorisée en 1518, avant de devenir église, reste une annexe de l'église de Saint-Piat jusqu'à la Révolution.

Néanmoins, dès 1575, Chartainvilliers est mentionnée comme l'une des 218 paroisses « fiscales » qui composent l'Élection de Chartres, elle-même, incluse dans la Généralité d'Orléans, dont les foyers sont redevables de la taille. [Traité sur les tailles et les tribunaux qui connaissent de cette imposition, par M. AUGER, Avocat du Roi 1788-gallica-BNF]

En 1616, le village dénombre 100 feux, soit environ 450 habitants. Ils ne sont plus que 75 en 1753 [Le Royaume de France et les États de Lorraine disposés en forme de dictionnaire, par M. Doisy – 1753]

Le « Dictionnaire Universel de la France ancienne et moderne », réalisé en 1723 chez Saugrain [gallica-BNF], indique :



Pour calculer la population du Royaume, entre 1783 et 1787 est lancée une grande opération de recensement de l'état civil de chaque Généralité.

À partir des naissances constatées, une évaluation de la population totale est effectuée sur la base de 26 habitants pour une naissance.

À Chartainvilliers, selon l'année retenue, il y a eu entre 10 et 18 naissances au titre des années 1783 à 1787. La population totale peut ainsi être estimée entre 260 et 468 habitants. Une fourchette large, pour une moyenne de 390 habitants.

### 484 habitants, dont 354 de 12 ans et plus en 1796

Le premier recensement nominatif des habitants de 12 ans et plus, dont il est conservé trace écrite, est transmis le 12 floréal an IV par le Président du canton de Maintenon. [AD28, 1 L 259]

Il mentionne 354 habitants pour Chartainvilliers.

Ils sont répartis dans 130 ménages, et 126 feux, soit une moyenne de 3,75 habitants par feu ce qui est relativement faible.

Recensement de la population de Chartainvilliers en 1796						
Nom	Prénom	Nombre	Age	Sexe	Occupation	Épouse
1. André	Thibault	43	à boutons de Chartainvilliers	Homme	Plâtrier	Marie

Parmi les personnes recensées il y a 194 femmes (54,8 %) et 160 hommes (45,2 %) ; 83 couples mariés.

La moyenne d'âge est de 36,4 ans (34,8 pour les femmes et 38,3 pour les hommes) et la médiane de 36 ans.

Dix personnes sont qualifiées de « très pauvres », soit, avec leurs familles, 24 personnes (6,8 % du total de la population recensée).

51 personnes, 30 hommes et 21 femmes, soit 14,4 % ne sont pas originaires de la commune. Ils y sont présents, en moyenne, depuis 14 ans, et 14 (5 hommes et 9 femmes) depuis plus de 20 ans.

Un dépouillement des actes de naissances et décès de la paroisse de Chartainvilliers et des actes municipaux portant sur les années 1784 à 1796 permet d'évaluer à 130, au moins, le nombre d'enfants ayant moins de 12 ans présents au moment de ce recensement de 1796. Parmi eux, il y a 57 filles et 73 garçons.

Il y aurait donc une population résidente à Chartainvilliers pouvant être estimée à 484 habitants en 1796.

Ce chiffre recoupe celui mentionné en juin 1795 dans le « recensement des grains et farines » qui valorise à 485 habitants celui de la municipalité de Chartainvilliers. [AD28, 1 L 270]

La répartition par sexe et âge est la suivante :

	0-19	20-60	61 et +	Total	%
Femmes	99	133	19	251	51,9 %
Hommes	108	101	24	233	48,1 %
Total	207	234	43	484	100 %
%	42,77 %	48,35 %	8,88%	100 %	

Si les femmes sont les plus nombreuses (51,9%), elles ne le sont pas chez les 60 ans et plus (44,2 %), ni chez les moins de 20 ans (47,8%).

Une analyse plus fine, montre un déficit important dans les hommes de 18 à 30 ans, tranche qui correspond aux mobilisations aux armées. Il n'y a en effet que 23 hommes dans cette tranche d'âge (17 célibataires, 5 mariés et 1 veuf), contre 59 femmes dans la même tranche (10 mariées et 49 célibataires).

Il y a, en moyenne, 2,43 enfants dans les 90 familles qui en ont. Seules 11 familles se composent de 5 enfants et plus. 19 couples mariés sur 83 n'ont aucun enfant, et une seule une célibataire a 1 enfant.

Sur les 90 familles, 28,9%, soit 26 familles, sont monoparentales (15 femmes et 11 hommes). Parmi elles, 25 le sont pour cause de veuvage (14 femmes et 11 hommes). Si la moyenne est de 2,31 enfants, 7 familles monoparentales (4 hommes et 3 femmes) ont 4 enfants et plus.

### 23,3 % de mortalité infantile !

Le dépouillement des actes de naissance entre 1784 et 1796, pour reconstituer le nombre d'enfants de moins de 12 ans, met en lumière un taux de mortalité moyen lors de la première année de 23,3 % chez les enfants nés dans cette période à Chartainvilliers ! Il est de 26,4 % pour les enfants de sexe masculin, et de 19,8 % pour ceux de sexe féminin.

Malheureusement cette proportion, qui paraît démesurée aujourd'hui dans notre pays est corroborée à l'époque par une étude remise par l'abbé Expilly en janvier 1780 au Roy, où il fait apparaître une mortalité de 21,8% durant leur première année des enfants nés dans le royaume.

Rappelons que grâce aux progrès de la médecine et aux actions préventives financées par la Sécurité sociale lors du suivi de la grossesse, en 2024, en France, la mortalité infantile, pourtant l'une des plus forte d'Europe dans la première année de vie, est de « seulement » 0,41%.

### Patronymes et prénoms

Hors enfants, parmi les 123 patronymes figurant sur la liste de recensement, les plus « courants » sont « Dauvilliers » (11 fois), « Lhomme » (8 fois), « Grimoux » et « Hoyau » (7 fois chacun).

Chez les « Hommes », les patronymes « Lhomme » (7 fois), « Dauvilliers » (6 fois) et « Hoyau » (5 fois) sont les plus représentés.

Chez les « Femmes », avec 5 fois chacun, les patronymes « Langlois », « Dauvilliers » et « Leblanc » sont les plus présents.

Au niveau des prénoms, chez les 194 filles de plus de 12 ans recensées, « Marie » et ses composés arrivent très nettement en tête avec 122 baptêmes, dont : 32 « Marie Jeanne », 17 « Marie Louise », 15 « Marie Anne », 14 « Marie ».

Chez les 160 garçons de plus de 12 ans recensés, le trio des prénoms est formé de « Pierres » (26 fois), Louis (23 fois) et Jacques (22 fois).

Chez les 89 filles nées entre 1784 et 1796, si « Marie » et ses composés dominent toujours autant, avec 69 baptisées, le trio de tête est : « Marie Françoise » (10), « Marie Louise » (8) et « Marie Catherine » (7).

Chez les garçons nés durant la même période, les prénoms les plus attribués sont « Jean Baptiste » (17), « Jacques » (16) et « Pierre » (16).

Dans l'élan révolutionnaire, à noter, essentiellement dans l'année 1794, l'attribution de prénoms « originaux », comme : « André l'Égalité », « Jacques pintade », « Louis le Grand », « Toussaint taureau », « Jean Baptiste hêtre », « Jean Baptiste trèfle », ou « Pierre François poire ».

Joie pour les généalogistes, 84 enfants (54 garçons et 30 filles) se sont vu attribuer le même prénom que leur père ou mère; et parfois de leur cousin(e), oncle, tante ou grand-parent.

Enfin, seulement 3 enfants sont de « père inconnu ».

Sur les 202 actes de baptême ou de naissance enregistrés entre 1784 et 1796, 55% des parrains et 29,2% des marraines ont apposé leur signature. Tous les autres ont déclaré « ne savoir signer ».

### Une activité professionnelle inégalement répartie

Si l'on s'en tient aux 354 personnes de 12 ans et plus effectivement recensées, 154 (43,5 %) d'entre elles mentionnent une activité professionnelle.

70° Michel	Parizille	79 - Labonne
4° Diane	Gillard	62 - Labonne
Louise olive	Dallair	58 - Labonne
Marie-Elisabeth Sophie	Safumy	19 - Labonne
9° Mathieu Guillaumin	-	61 - Gigneron
Marie-Jeanne Leyraud	La ferme	61 - Gigneron
Marie-Magdelaine Sophie	Safumy	28 - Labonne
Mathieu Guillaumin Sophie	19 - Labonne	0 -
10° Jérôme Hoyau	Hoyau	57 - Gigneron
Geneviève Fortuné le Jeune	Fortuné le Jeune	60 - Labonne
Marie-Denise Guillaumin	Hoyau	19 - Labonne

Alors que 120 hommes sur 160 (75 %) déclarent une activité professionnelle, parmi les 194 femmes, « seules » 34 (17,5 %) indiquent une activité professionnelle. Proportion indéniablement largement minorée, notamment pour celles qui aident leur conjoint dans leur activité professionnelle sans rien déclarer.

### Une activité de vigneron dominante

Avec 86 actifs déclarés (55,85 %), dont 21 femmes, la profession de vigneron est largement dominante. Il en est de même dans toutes les communes de la vallée de l'Eure ou de ses coteaux proches de Chartainvilliers. Ainsi, on en dénombre 150 à Saint-Piat (64,9 %), 73 à Soulaires (65,8 %), 46 à Mévoisins (68,7 %), 94 à « Jouï » (44,1 %)... contre un seul à Bouglainval (0,98 %).

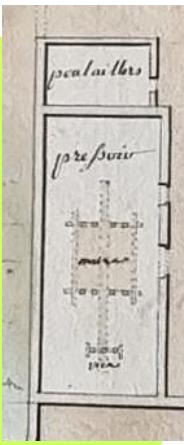
Aussi, rien de surprenant que le 2 mars 1789 se furent deux vignerons, Jacques LHOMME et Louis MOREL, qui aient apporté le cahier de doléances, aujourd'hui disparu, des habitants de la commune aux députés chargés de rédiger les demandes pour l'Eure-et-Loir aux États Généraux.

Pourtant, avec 179 quartiers de vignes (environ 22,2 ha) vers 1740 Chartainvilliers, la même surface qu'à Soulaires ou Mévoisins, mais trois fois moins qu'à Saint-Piat ou Jouy. [Au temps des vignes et des vignerons du pays chartrain tome I, par Jean-Jacques FRANÇOIS, 09/2002], la vigne ne représente qu'une faible partie du territoire agricole, moins de 5 %, du village.

À l'autre bout de la vallée d'Eure, Dreux recense, en 1800, 550 vignerons pour 250 hectares de vignes. [L'Echo Républicain 25/09/2025 – Dreux « Il doit rester 200 pieds »]

Il est vrai que dans son *Dictionnaire Géographique, Historique et Politique des Gaules et de la France* publié en 1764, l'abbé Expilly signale qu'il y a dans le pays chartrain « quelques vignobles, [dont] le vin qu'on en retire n'est rien moins qu'excellent ; celui de Saint-Piat [étant] réputé le meilleur. »

Le cartulaire [recueil d'actes d'un monastère, d'un chapitre, d'une église,...] de l'abbaye de Saint-Père nous apprend que la culture de la vigne en Eure-et-Loir remonte au moins au IXe siècle.



Ce sont en effet les religieux, pour leurs besoins liturgiques, notamment le sacrement de l'Eucharistie, qui ont introduit celle-ci dans leurs territoires d'expansion.

À Chartainvilliers, cette culture est présente au moins au XVI<sup>e</sup> siècle car en 1546, un marché est passé avec le charpentier Mathurin Sayet pour établir un fut de pressoir dans une ferme de la seigneurie. [AD28, E2100]

Si l'on estime à environ 25 hectolitres à l'hectare le rendement moyen de la production locale, sur la base de 22,2 hectares la production des vignerons du village a pu s'élever jusqu'à 207 muids de 268 litres. En 1780, un muid de vin pouvait valoir, en moyenne, 25 livres.

Si pour Marcel Lachiver, « ... [avec] un demi ou un hectare de vigne ... [et] une superficie équivalente consacrée aux grains, mais surtout aux légumes secs, le vigneron a de quoi travailler toute l'année et vit une petite aisance... » [La vigne et les vignerons à l'Ouest de Paris (XVII-XIX<sup>e</sup> s.) dans Annales historiques de la Révolution française / Année 1981/245/pp461-464]

Selon Marcel Couturier, « la richesse des vignerons est toute relative. En effet, au XVIII<sup>e</sup> siècle, une exploitation d'un demi arpent, environ 2 100 m<sup>2</sup>, impose une trentaine de jours de travail. Cela oblige le vigneron de saisir toute occasion de travailler ailleurs, et notamment dans les fermes pour y assurer les travaux des semis, ainsi que ceux de la récolte ou de la moisson.

Selon les circonstances climatiques, le rendement des vignes peut varier de 1 à 5. Les prix, eux, peuvent varier de 1 à 2,5 pour une moyenne de 35 livres le poinçon en milieu de XVIII<sup>e</sup> siècle. En ce même milieu de siècle, le prix du pain de neuf livres, aliment de base, peut évoluer selon les années, de 1 à 6. » [Bulletin SAEL n°25, 2<sup>e</sup> trim. 1990. Le Carnet de Jean YVON vigneron à Châteaudun par Marcel Couturier]

A Chartainvilliers, sur les 65 vignerons recensés, dont la moyenne d'âge est de 47,2 ans, 51 sont mariés et seulement 13 ont une épouse née dans une autre paroisse.

Huit des 21 femmes déclarant une activité de vigneronne sont veuves et nées dans la commune.



Pour ceux qui ne disposent pas d'un patrimoine un travail complémentaire chez autrui est nécessaire.

L'importance de cette activité viticole en Eure-et-Loir, qui s'étend sur 6 154 hectares au début du XIX<sup>e</sup> siècle dont 974 dans le canton de Maintenon, est également attestée par le fait qu'à différentes reprises la rentrée scolaire est repoussée.

Il en est ainsi en 1799, où du fait que « la récolte des vignes retient encore à la campagne beaucoup de propriétaires et leurs enfants ce qui empêche ces derniers de se rendre aux classes », l'ouverture des classes de l'école Centrale du département est reportée du 23 octobre au 6 novembre 1799. [AD28, 11593]

La « qualité » du vin local, ainsi que la croissance des déplacements via l'intensification du trafic routier, tout comme la diffusion de la consommation de vin dans de nombreuses couches de la population (ecclésiastiques, bourgeois, vignerons, ouvriers et artisans des villes,...) explique sans doute la croissance de 41 %, entre 1740 et 1827, de la surface consacrée à la culture de la vigne sur le territoire communal qui passe de 22 à 31 hectares. [Arch. Mun. Chartres, U 1]

## ... parmi la prépondérance des activités agricoles

Comme le mentionne l'abbé Expilly dans son dictionnaire Géographique, le pays chartrain, « dont le climat est tempéré, mais un peu humide » et un « de ceux du royaume où les bleds viennent en plus grande abondance ».

Cela explique la prépondérance des professions agricoles dans les métiers déclarés par les habitants de Chartainvilliers en 1796.

La présence de 18 « Laboureurs », d'un « Meunier Laboureur », mais aussi de 6 « Charretiers », 4 « Bergers » et 2 « Charrons », soit 26 % des activités déclarées par les hommes, viennent démontrer cette situation.

Et encore, ne sont pas mentionnées toutes les personnes qui viennent « aider » aux activités agricoles notamment en période d'été au moment de la moisson, où à l'automne pour les travaux dans les vignes.

Rappelons qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, un « scieur » [celui qui coupe les « bleds »] mettait, environ, une semaine pour couper un hectare de blé. [Bulletin SAEL n° 91 de 01/2007, article de Yves LEGRAND « Moissonneurs saisonniers en Beauce au XVIII<sup>e</sup> siècle »].



**Les Laboureurs**

Le Laboureur, qui selon le dictionnaire de 1718 de l'Académie Française est « celuy qui fait mestier de labourer la terre », est l'« aristocrate » du monde agricole de cette fin de la monarchie. En effet, nous rappelle Jean-Jacques François dans son ouvrage « Au temps des vignes et des vignerons du Pays Chartrain »,

« La particularité de ces cultivateurs d'avant le XIX<sup>e</sup> siècle, c'est qu'ils possédaient un ou plusieurs chevaux, au moins une charrue, une ou plusieurs herses, un banneau (prononcé baniot ou bagnot) pour le transport du fumier dans les champs et une charrette pour rentrer les récoltes de blé et d'avoine. »

L'appellation n'en recouvre pas moins des situations fort différentes. Il y a ceux qui sont devenus fermiers et dirigent les grandes exploitations des grands propriétaires fonciers, ceux qui ont une petite propriété de terre et qui complètent leurs revenus en louant leurs chevaux et matériel agricole aux plus grosses exploitations.

Ce sont eux qui, le plus souvent recrutent et dirigent les « aoûterons » (personnes qui viennent, en été, participer aux moissons). Ceux-ci peuvent être recrutés parmi les vignerons locaux pour les petites exploitations, mais aussi venir de contrées éloignées Perche, Normandie, Sarthe, Orléanais, voire Limousin pour d'autres.

En moyenne, un seyeur peut couper à la faucale environ 3 hectares en 18 à 20 jours.

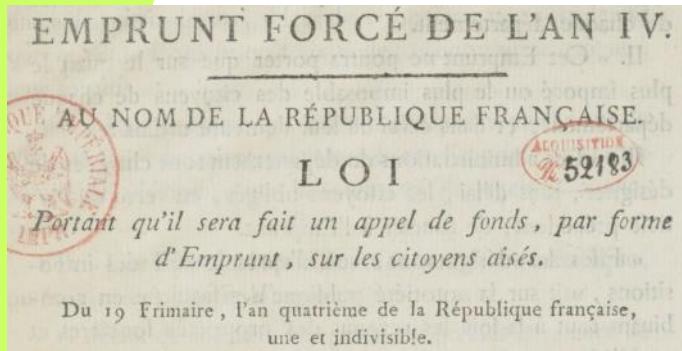
Pour cela, la rémunération quotidienne moyenne « d'un homme est de 30 à 35 sols de 1760 à la Révolution. » Pour mémoire, « à Chartres, le 26 juin 1782, le pain de 9 livres coûte quinze sols et qu'à l'époque un homme en consomme environ trois livres par jour. » [Le roman vrai des petites gens au XVIII<sup>e</sup> siècle entre Beauce et Perche par Yves Legrand –Edts SAEL 2023]

A Chartainvilliers, sur la base du « rendement » moyen d'un seyeur les 86 vignerons, 18 laboureurs et 6 charretiers peuvent donc assurer la coupe de 330 hectares d'une récolte.

Pour le village, le recours à des aoûterons « extérieurs » pour effectuer la récolte doit donc être limité à une cinquantaine de personnes. Car rappelons que l'assolement triennal est encore largement pratiqué à cette époque.

### L'Emprunt forcé du 15 décembre 1795

Pour montrer la réalité de la « bonne fortune » des laboureurs, il convient de rappeler que le 19 frimaire de l'an 4 de la République Française (15 décembre 1795), le Directoire a émis « un appel de fonds, par forme d'Emprunt, sur les citoyens les plus aisés » c'est-à-dire le quart le plus imposé ou le plus imposable de chaque département, dans le but de stabiliser les finances de la République Française.



Lors du recensement des contributeurs à cette souscription nationale, sur les 70 prêteurs du canton de Maintenon, 3 citoyens résident à Chartainvilliers. Ils sont tous trois laboureurs : dans la 1<sup>ère</sup> classe (patrimoine inférieur à 16 666 livres) François TOUTAI, laboureur prêtera 50 livres ; dans la 5<sup>e</sup> classe (patrimoine entre 66 666 et 100 000 livres) Pierre LHOMME, laboureur, prêtera 200 livres ; dans la 14<sup>e</sup> classe (patrimoine entre 400 000 et 500 000 livres) Jean-Louis BONNET, laboureur prêtera 1 100 livres.

En Eure-et-Loir, ils sont 3 484 prêteurs, sur les 53 259 redéposables inscrits au rôle des contributions mobilières, à devoir acquitter cet emprunt calculé sur la base de 0,3% du capital détenu.

Parmi eux, le Duc de Noailles, avec un patrimoine eurélien, dont Chartainvilliers faisait partie, estimé à 1 200 000 livres, s'acquittera d'une somme de 3 500 livres. [AD28, 1 L 421]

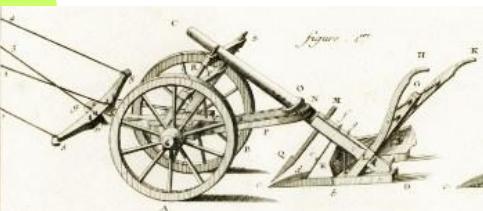
Comme on peut le constater, il est des moments où le pouvoir central de la République, qui n'était pas à ce moment, loin s'en faut, le plus « engagé » de la Révolution, n'a pas hésité à solliciter les plus « aisés » du pays pour répondre à une exigence financière. Même si cet emprunt, pouvant être acquitté en assignats dévalorisés, fera, ou renforcera, la fortune de certains des plus nantis qui achèteront des biens nationaux avec. Comme pour des biens agricoles sis à Chartainvilliers, André Toutai, Pierre Langlois, ou Pierre Touté laboureurs du même lieu, ainsi que Pierre Prevost, Maître de Poste à Maintenon, François Marteau, inspecteur de l'Enregistrement à Maintenon ou Anne Philippe Picot, receveur du timbre à Chartres. [AD28, 1 QPV]

### Les autres professions agricoles...

En complément des laboureurs, mais ne possédant pas de terre, sont présents 6 « charretiers » qui peuvent, auprès des fermiers auxquels ils sont rattachés, nous dit le dictionnaire

Académique de 1718, « conduire une charrette » ou « mener une charrue ».

Cette forte proportion de laboureurs (11,7 %) et



de charretiers (3,9 %) indique l'importance des terres agricoles cultivées en « grains » et explique le niveau conséquent des stocks de grains et farines recensés dans le village en juin 1795, où ont été dénombrés : 131 Greniers, 105 Granges, 140,34 quintaux de Bled, 11 quintaux de Méteil [mélange de froment et de seigle], 2 quintaux de Seigle, 2,20 quintaux d'Orge, 80,75 quintaux de Dragée [fourrage obtenu par l'ensemencement d'un mélange de légumineuses et de céréales], 345,46 quintaux d'Avoine, 12,70 quintaux de Son, 108,62 quintaux de Farines chez Eux [l'habitant], 1 quintal de Farines au moulin pour 485 habitants et 56 chevaux. [AD28, 1L270]

Les 4 bergeres recensés, ainsi que le vendeur de moutons révèlent la forte présence de cet élevage, existant déjà au moins au XVI<sup>e</sup> siècle, qui perdurera, à Chartainvilliers, jusque dans les années 1950.

### ... et les professions périphériques

Pour compléter ce monde agricole, on voit la présence de 2 charrons (dont une femme), 1 couvreur, 4 tisserands, 1 sabotier et un tailleur.

Les 4 tisserands révèlent, sans doute, la présence de « chenevières » pour la culture du chanvre, dans le village ou sa périphérie. Cette plante permet de tresser des cordages ou des vêtements. Mais ils peuvent également révéler des cultures de lin permettant de faire une toile plus fine que celle de chanvre, et ainsi de réaliser des draps, nappes, vêtements... Ces 4 tisserands doivent aussi travailler la laine des moutons gardés par les 4 bergeres de la commune.

### les professions absentes et les autres

Toutefois, il n'y a aucun boulanger chacun préférant sans doute cuire son pain « à domicile » ou dans le four banal devenu « communautaire » (présent à côté de la Grande ferme du village), ni aucun boucher ou charcutier.

Il est vrai que les plus fortunés disposent de 14 « Domestiques » (7 femmes et 7 hommes), 5 « Journaliers » et 3 « Femmes de peine ».

Un prêtre de 30 ans, Étienne Blanquet, « ayant fait sa soumission aux Lois de la République » accompagne, depuis onze mois, cette communauté villageoise.

Il n'y a pas d'instituteur résidant dans le village. Un couple d'enseignant [Michel Guillot et Rose Esnault] commun à Chartainvilliers et Martel-les-Vaux (St-Piat) a été nommé dans cette dernière commune le 6 messidor An III (24 juin 1795).

Pour se distraire, et « étancher » leur soif, les hommes, surtout, disposent de deux cabarets, dont l'un tenu par une femme.

Par contre, pour accéder aux soins, les habitants de Chartainvilliers doivent se rendre à Mévoisins, où un médecin [« celui qui professe & qui exerce la Médecine après des études convenables de cette science ; c'est par-là qu'il est distingué d'un charlatan. », nous dit l'*Encyclopédie* de Diderot, de D'Alembert et de Jaucourt (1751-1772)] est présent, ainsi qu'à Jouy qui a deux chirurgiens, tout comme Maintenon. Il y en a également un à Saint-Piat.

Par ailleurs, à Maintenon, des sœurs s'occupent d'un hospice.

Sources : - AD28, 1 L, 60 J NC, 1 Q PV ; - encrc.academie-sciences.fr ; - parismusées-collections.fr ; - La vigne et les vignerons à l'Ouest de Paris (XVII-XIX<sup>e</sup> s.) dans Annales historiques de la Révolution française / Année 1981/245 ; - Le Royaume de France et les États de Lorraine disposés en forme de dictionnaire, par M. Doisy - 1753 ; - Traité sur les tailles et les tribunaux qui connaissent de cette imposition, par M. AUGER, Avocat du Roi 1788-gallica-BNF ; - Dictionnaire Universel de la France ancienne et moderne réalisé en 1723 chez Saugrain » -gallica-BNF ; - L'Écho Républicain 25/09/2025 – Dreux « Il doit rester 200 pieds » ; - Dictionnaire Géographique, Historique et Politique des Gaules et de la France publié en 1764, l'abbé Expilly ; - Au temps des vignes et des vignerons du pays chartrain tome I, par Jean-Jacques FRANÇOIS, 09/2002 ; - Bulletin SAEL n° 91 de 01/2007, article Yves LEGRAND « Moissonneurs saisonniers en Beauce au XVIII<sup>e</sup> siècle » ; - Le roman vrai des petites gens au XVIII<sup>e</sup> siècle entre Beauce et Perche par Yves Legrand –Edts SAEL 2023 ; - Arch. Mun. Chartres, U 1 ; - Recherches, Compilation et Mise en pages Fabrice Tanty ; - Suppl. HISTOIRE 2026-01 supp. Voix du Frou n°402 du 02/2026.